

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 3716

présenté par
Mme Thomin

ARTICLE 2

Compléter l’alinéa 13 par les mots :

« afin de mailler efficacement l’ensemble du territoire »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à donner un objectif de maillage efficace de l'ensemble du territoire à l'augmentation des moyens donnés aux maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation.

Les 367 Maisons familiales rurales sous contrat avec le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire dans l'hexagone et dans les outre-mer accueillent près de 55 000 jeunes en formation dans les métiers de l'agriculture, des services aux personnes et de l'économie des territoires ruraux.

Le présent alinéa vise à augmenter les moyens dont elles disposent pour augmenter d'ici 2030 le nombre d'actifs agricoles formés. Pour atteindre cet objectif, il faut y adjoindre une dimension territoriale en spécifiant que ce réseau doit mailler efficacement le territoire national.